

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurent Belval gingras

<https://www.cadre21.org/membres/d30071e80a15abe9bf58bd70>

Date d'obtention : 2021-10-18 23:17:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

globalement, j'ai l'impression qu'on suit la façon de faire de la police. Il faut tout d'abord être à l'écoute pour bien comprendre la situation, lorsqu'un élève vient témoigner. Ensuite, il faut s'assurer d'amasser suffisamment d'informations pour diriger son intervention. Finalement, l'intervention est bâtie, on est prêt à être quelque peu guidé par la trousse tout en travaillant avec les autres intervenants concernés.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut être attentif aux détails qui peuvent varier dans chaque situation. Ces détails permettent de déterminer de quel façon va se dérouler le processus d'intervention. Par exemple, qui interroger avant qui.

Dans chaque situation, il est nécessaire de s'assurer que l'intervention commence comme elle ce doit, et qu'on s'assure de terminer aussi de la bonne façon.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, je trouve que c'est l'étape de vérifier l'information avec les différents élèves concernés. c'est un sujet qui peut être difficile à aborder avec des adolescents. Certains accepteront de témoigner. Tandis qu'il y a des élèves qui vont réagir plus fortement. L'intervenant doit avoir un bon lien ou être en mesure de gagner la confiance des jeunes.